



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 29 octobre 2003 à 10 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères André Levac, Richard Jennings, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents messieurs les conseillers R. Alain Labonté, Pierre Philion et Luc Montreuil.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

#### **CM-2003-1142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD JENNINGS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

#### **CM-2003-1143 ADOPTION DU RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil veut se prévaloir de l'attitude d'ouverture manifestée par le Premier ministre Jean Charest qui a déclaré, lors de l'assermentation de son gouvernement, « on va travailler en partenariat avec les élus municipaux »;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 20 juin 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a invité les municipalités formées depuis 2000 à lui transmettre « des propositions qui leur permettront d'améliorer leur ville, bref de favoriser l'adhésion du plus grand nombre de citoyens »;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont confirmé leur volonté de travailler au succès de la nouvelle ville;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance de travail du 27 juin 2003, les membres du conseil ont clairement manifesté le désir de revendiquer, une plus grande autonomie et une fiscalité améliorée qui permettraient à la Ville d'assumer davantage ses responsabilités actuelles ainsi que celles qui découleraient des nouveaux pouvoirs qui lui seraient conférés;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette même séance de travail, les membres du conseil ont indiqué leur désir d'examiner la possibilité de procéder à certains ajustements de nature administrative ou législative en vue d'améliorer, au besoin, la qualité et l'efficacité des services dispensés aux citoyens :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil entérine le rapport d'étape sur la réorganisation administrative de la Ville.

De plus, une copie de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Adoptée

**CM-2003-1144 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 10 h 45.

Adoptée

---

**PAUL MORIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier